

« ALAGH »
ASSOCIATION LORRAINE D'AIDE AUX PERSONNES GRAVEMENT HANDICAPEES
1661, avenue Raymond Pinchard
54000 - NANCY

-oOo-

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-et-un juin à 17 heures,

Dans les locaux de la Maison d'Accueil Irène Pierre sise 1661 avenue Raymond Pinchard à Nancy,

Les adhérents de l'Association Lorraine d'Aide aux personnes Gravement Handicapées se sont réunis en Assemblée Générale.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hugues de VALONNE, Président de l'Association et est reconnue apte à délibérer.

Le Président rappelle que cette réunion annuelle présente un caractère ordinaire dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Examen et approbation du procès-verbal de l'AGO du 24 juin 2022 ;
2. Rapport moral présenté par le Président ;
3. Rapport financier de l'exercice – Présentation des comptes annuels 2022 ;
4. Rapport annuel d'activité ;
5. Rapports du Commissaire aux comptes ;
6. Approbation des rapports et comptes - Quitus – Décharge donnée au Commissaire aux Comptes ;
7. Affectation des résultats dégagés par les différentes structures ;
8. Fixation de la cotisation statutaire annuelle - Emploi des legs ;
9. Renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration : **M. Czeslaw BARTELA – Mme Marie-Yvonne GEORGE – M. Jean-Paul LACRESSE - M. Hugues de VALONNE**
Nomination d'administrateurs ;
10. Pouvoirs donnés pour accomplir toutes formalités ;
11. Questions diverses.

1/Partie « Associative et statutaire » : lecture du rapport moral et présentation du rapport financier

Monsieur Hugues de VALONNE donne lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé, puis **Madame Marie-Louise LIGER**, Trésorière, présente le rapport financier de l'Association relatif aux comptes annuels de l'exercice 2022.

Secteur contrôlé :

→ Section Maison d'accueil spécialisée Irène Pierre NANCY

Activité réalisée : 20 070 journées

- Total des produits : 8 396 401 €
- Total des charges : 7 966 418 €

Résultat comptable : + 429 983 €

→ Section Foyer Accueil de jour

Activité réalisée : 2 349 journées

- Total des produits : 771 390 €
- Total des charges : 775 895 €

Résultat comptable : <4 504> €

→ Section Maison d'accueil spécialisée MONT-SAINT-MARTIN

Activité réalisée : 17 620 journées

- Total des produits : 5 066 636 €
- Total des charges : 5 005 374 €

Résultat comptable : + 61 262 €

→ Section Dispositif PasseR'aile

Activité réalisée : 6 628 journées

- Total des produits : 2 121 130 €
- Total des charges : 1 744 835 €

Résultat comptable : + 376 295 €

→ Section SSIAD Villers-lès-Nancy

Activité réalisée : 33 374 journées

- Total des produits : 2 513 360 €
- Total des charges : 2 163 963 €

Résultat comptable : + + 349 397 €

→ Section SPASAD Villers-lès-Nancy

- Total des produits du compte de résultat : 6 711 €
- Total des charges du compte de résultat : 6 711 €

Résultat comptable : 0 €

Secteur libre :

→ Section Association

- Recettes : 30 441 €
- Dépenses : 24 993 €

Résultat : + 6 649 €

Résultat de l'exercice 2022 : + 1 219 081 €

L'exercice 2022 est caractérisé par :

- La crise sanitaire COVID qui a légèrement régressé et a permis un retour progressif à une activité plus « normale » pour nos résidents,
- Une nécessaire reconnaissance envers le personnel pour sa totale implication, par l'octroi d'une prime en complément de la prime dite « PPV - Prime de Partage de Valeur » (ex prime MACRON), avec toutefois des difficultés de recrutement qui perdurent,
- Une revalorisation des salaires du personnel soignant à compter du 01/11/2021 dans le cadre du dispositif LAFORCADE qui concerne environ 83% du personnel de l'ALAGH,
- Un résultat comptable excédentaire sur tous les établissements sauf pour le Foyer d'Accueil médicalisé,
- Une consolidation des fonds propres de l'association liée essentiellement à l'excédent comptable de l'exercice s'élevant à 1 219 K € tous établissements confondus,
- Une autonomie et une indépendance financière conservées,
- Un bilan associatif qui reste équilibré avec une trésorerie renforcée grâce à une capacité d'autofinancement confortable malgré un endettement bancaire,
- Les perspectives demeurent favorables et permettent d'envisager de nouveaux projets avec sérénité,
- Il en est ainsi pour le projet « GARENNE » qui mobilisera une partie des énergies et des financements à l'avenir et pour le rapprochement avec la FONDATION SAINT CHARLES par la mise en commun des fonctions supports.

Dans le prolongement du rapport financier, Monsieur de Valonne donne la parole au Commissaire au Compte, **Monsieur Alain MIGOT**, pour lecture de ses rapports, général et spécial.

Monsieur Hugues VALONNE remercie le Commissaire aux Comptes et souligne que son opinion est sans ambiguïté et sa certification sans réserve. Il remercie tous les acteurs qui ont participé à la bonne rédaction et au bon arrêté de ces comptes.

2/ Partie « Activité des établissements »

Monsieur Frédéric SERGENT, en sa qualité de Directeur Général se présente.

Il donne ensuite la parole aux trois responsables d'établissement pour l'exposé du rapport d'activité de l'année 2022, en présentant l'activité et les événements marquants de chacun de leurs établissements.

Mme Aline LAURENT, Responsable du site de Nancy Gentilly, présente d'abord l'activité des 3 établissements du site :

→ **MAS IP**

L'activité permanente (accueil durable) : taux d'occupation stable : **18 589** journées réalisées en 2022 contre 18 774 en 2021.

L'activité d'accueil temporaire : taux d'occupation en augmentation : **1 481** journées réalisées en 2022 contre 1 378 en 2021.

→ **FAMJ**

Taux d'occupation en baisse : **2 349** journées réalisées en 2022 contre 2 438 en 2021.

→ **Dispositif PASSER AILE**

Taux d'occupation en augmentation : **6 628** journées réalisées en 2022 contre 5707 en 2021.

Elle continue son exposé en présentant **les évènements marquants de l'année 2022** pour le site :

- Projet de travaux d'extension du FAMJ (Véranda),
- Projet de changement du local à oxygène avec délégation de gestion à Air Liquide,
- Réflexion autour de la réhabilitation du jardin des sens avec les professionnels, les familles et les résidents.

Activités des résidents :

- Réalisation de journées sportives,
- Activités artistiques, créatives, musicales, ...
- Sorties sportives (bowling, match de foot ASNL, Tour de France...).

Activités des salariés :

- Journées de « cohésion d'équipe » (Koh-Lant'ALAGH),
- Journées Énergie/Bien-être,
- Formations flashes,
- Démarrage d'un partenariat pour la réalisation de Capsules Vidéos.

Évènements organisés par le Comité FLAME : Galette des rois, Marché de Printemps, Fête de la musique et Repas automnale.

Mme Aurore PIERRET, Responsable de la MAS de Mont-Saint-Martin, prend à son tour la parole et présente l'activité pour la MAS :

- L'activité permanente (accueil durable) : taux d'occupation stable : **14 164** journées réalisées en 2022 contre 14 068 en 2021.
- L'activité d'accueil temporaire : taux d'occupation en augmentation : **1 607** journées réalisées en 2022 contre 1 287 en 2021.
- L'activité de l'accueil de jour : taux d'occupation en augmentation : **1 851** journées réalisées en 2022 contre 1 405 en 2021.

Elle présente ensuite **les évènements marquants 2022** :

- Création d'un lieu dédié à l'accueil de jour,
- Travaux de rénovation et de voirie,

- Prix Hippocampe de la BD au festival de la BD d'Angoulême,
- Organisation d'événements (Marché de Noël, brocante, friperie...),
- Organisation de la « Journée Bien être ».

Mme Anaïs HILY, Responsable du SSIAD de Villers-lès-Nancy, présente enfin l'activité pour le SSIAD et le SPASAD de Villers-lès-Nancy :

- SSIAD : taux d'occupation global en baisse mais à mettre en perspective avec l'inclusion des PSH
⇒ effectif de personnel constant + hausse des prises en charges complexes (notamment allongement durée de soins, PC en binôme).
- SPASAD : 34 bénéficiaires au 31/12/22 dont 4 en situation de handicap
⇒ stable, accent mis sur les actions de prévention.

Elle présente ensuite **les évènements marquants 2022** :

- Déménagement dans des locaux temporaires au Domaine de l'Asnée,
- Co-organisation des premières « Journées Bien être » VILLERS / NANCY,
- Renouvellement des effectifs de personnel AS et IDEC.

Monsieur SERGENT donne la parole à **Monsieur Sérgio VELOSO**, Responsable Ressources Humaines ALAGH, qui présente à l'Assemblée quelques données RH :

→ **Salariés**

Entrées en CDI :

- Nancy : 27 entrées
- MSM : 5 entrées
- Villers : 5 entrées

Sorties en CDI :

- Nancy : 21 sorties
- MSM : 10 sorties
- Villers : 4 sorties

Effectifs :

- MAS IP : 201 salariés soit 116,39 ETP
- FAMJ : 12 salariés soit 7,57 ETP
- PasseR'aile : 39 salariés soit 21,29 ETP
- MAS MSM : 109 salariés soit 73,38 ETP
- SSIAD : 59 salariés soit 31,46 ETP

Formation :

- Nombre d'heures de formation 2022 = 2083
- Nombre de salariés formés 2022 = 105
- Versement OPCO Santé 2022 = 95 713 €

Monsieur de VALONNE reprend la parole et continue son exposé en évoquant le rapprochement avec la Fondation Saint Charles :

- Annonce du départ du DG M. SALAS et arrivée de M SERGENT, DG Fondation St Charles
- Stratégie d'évolution : faire avancer l'ALAGH vers de nouveaux projets
- Rapprochement des 2 entités = réunification secteurs PH et PA
- Partage de valeurs communes centrées sur la qualité de service à la personne accompagnée : « l'humanisme »

La Fondation Saint Charles et l'ALAGH souhaitent porter un projet politique inter associatif commun permettant d'approcher ensemble une taille raisonnable pour :

- Assurer leur pérennité,
- Augmenter la réactivité face aux appels à projet,
- Assurer la qualité des accompagnements,
- Renforcer leur place face aux autres acteurs du médico-social,
- Mettre en avant le modèle du non lucratif,
- Renforcer leur poids face aux financeurs ARS / CD 54,
- Offrir aux salariés un modèle attractif avec possibilités de mobilité interne, de formation et de spécialisation plus importantes.

Une nouvelle entité doit permettre la création d'un siège inter associatif commun réunissant toutes les fonctions supports des deux structures et assurant une direction générale commune.

Projection d'investissements et de développement 2023 et années à venir :

Fidèle à la politique de l'ALAGH, les projections d'investissements et de développement sont nombreuses et notamment à travers le rapprochement avec la Fondation Saint Charles.

Voici quelques unes de nos perspectives d'investissements actuellement en construction :

Habitat inclusif GARENNE : création d'un habitat inclusif pour personnes en situation de handicap dont l'ALAGH est porteur et les personnes en situation de handicap les acteurs. Il comportera :

- Des appartements individuels privatifs (entre 22 et 30 m²),
- Des parties communes (cuisine, salon, buanderie, jardin, ascenseur) permettant une vie partagée,
- Une vie communautaire et partagée : dans le quotidien, repas, jeux, sorties jardin écologique partagé, pair aidance, soutien.

Les Toits de Haye : acquisition d'un terrain mitoyen à la MAS Irène Pierre, anciennement le collège Claude le Lorrain, pour y construire un espace accolé permettant d'agrandir la MAS Irène Pierre et permettant d'y organiser des événements ou d'y agrandir la salle de restauration.

Création siège commun ALAGH/FONDATION SAINT CHARLES : l'objectif étant de rechercher un espace de cohabitation commun, de créer des frais de siège communs afin de créer une politique commune entre les deux associations.

--oOo--

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2022

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2022 approuve ledit procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT MORAL

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral par Monsieur Hugues de VALONNE, Président de l'Association, approuve ledit rapport dans toutes ses parties.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier sur la situation financière et les comptes annuels 2022 de l'Association en ce qui concerne l'ensemble des structures, tels que présentés par la trésorière de l'Association et les Responsables de site, en ce qui concerne les établissements et après avoir entendu la lecture du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2022 et le rapport financier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale, après avoir approuvé les comptes annuels 2022 et connaissance prise du rapport financier qui vient de lui être présenté, décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice :

SECTEUR CONTROLE :

Résultat de la section MAS Irène Pierre : excédent = 429 983 €

- Réserve pour investissements et développement

Résultat de la section MAS Mont-Saint-Martin : excédent = 61 262 €

- Réserve pour investissements et développement

Résultat de la section Accueil de jour Nancy : déficit = 4 504 €

- Report à nouveau

Résultat de la section Dispositif PasseR'aile : excédent = 376 295 €

- Réserve pour investissements et développement

Résultat de la section SPASAD = 0 €

Résultat de la section SSIAD : excédent = 349 397 €

- Réserve pour investissements et développement

SECTEUR LIBRE :

Résultat « Association » : excédent = 6 649 €

- Report à nouveau

Soit un résultat consolidé excédentaire de **1 219 081 €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité par les Responsables de site ALAGH, approuve ledit rapport dans toutes ses parties.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, déclare approuver sans réserve l'ensemble des conventions qui y sont recensées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS – DECHARGE DONNEE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports ci-dessus présentés et de la gestion de l'exercice écoulé, donne quitus aux Administrateurs de l'Association, de leur mandat. Elle donne également décharge au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION : FIXATION DE LA COTISATION ANNUELLE STATUTAIRE

L'Assemblée Générale décide de fixer à la somme de 10 €, le montant annuel de la cotisation statutaire pour l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION : EMPLOI DES LEGS

Après avoir rappelé que l'ALAGH était habilitée à recevoir des legs, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide que tous les produits des legs qui pourraient être reçus en 2023 seront affectés au financement des actions que l'Association s'efforce de mener pour le mieux être des personnes handicapées, et ce dans le respect des conditions fixées par le Président et la volonté des donateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT PARTIEL DES ADMINISTRATEURS

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration est actuellement composé de 16 membres et que 2 places sont à prendre. Une nouvelle candidature a été soumise, celle de Madame Patricia MARMORET RINER, représentante des familles au sein du Conseil de la Vie Sociale de Nancy et membre du Comité FLAME.

Connaissance prise du terme à l'issue de la présente Assemblée, du mandat des Administrateurs ci-après, l'Assemblée propose de les renouveler dans leur fonction avec 64 voix chacun (dont 47 pouvoirs donnés) :

- **M. Czeslaw BARTELA**
- **Mme Marie-Yvonne GEORGE**

- **M. Jean-Paul LACRESSE**
- **M. Hugues de VALONNE**

Et de nommer en qualité d'Administrateur : **Madame MARMORET RINER.**

Conformément aux dispositions statutaires, la durée du mandat donné est fixée à **trois ans.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION : POUVOIRS DONNES

L'Assemblée décide de donner pouvoir à qui il appartiendra, à l'effet d'exécuter les formalités et obligations issues des résolutions ci-avant proposées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Au moment de conclure, Monsieur de Valonne remercie tous les membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

La Secrétaire Générale,

Odile SIMONIN

Le Président,

Hugues de VALONNE